

Les villes azuréennes aux petits soins pour la famille



Tous les ans, avec la rentrée, se posent les mêmes problèmes. Vous vous demandez qui va bien pouvoir garder votre petit dernier. Des solutions et des aides sont pourtant proposées au niveau de votre commune. Petit tour d'horizon de ce qui se fait de mieux dans les Alpes-Maritimes et le Var concernant les politiques de la famille.

Les points forts

Alors qu'il est souvent difficile pour les parents azuréens de trouver un mode de garde pour leurs tout-petits, la ville de **Cannes** peut accueillir près de 780 enfants entre ses 460 places d'accueil dans les 9 crèches municipales, les 85 places Caisse d'Allocations Familiales, Hôpital et Association Enfance et Famille réunies et les 235 places chez des assistantes maternelles privées. Joëlle Roubaudi, de la direction du Temps de l'Enfant à la mairie de Cannes tient à citer l'association Proxim Services. « *Il s'agit d'un service de garde au domicile des parents ayant des horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, le week-end). Le nombre d'heures de garde par mois et par famille ne peut excéder 50 heures. Cette association qui aide beaucoup les parents cannois est subventionnée par la Ville de Cannes* ».

Jacques Lagrange, directeur du Service Jeunesse Prévention est fier de parler du « Contrat de Famille » de la ville de Cannes. « *Il s'agit d'un contrat social, volontaire et non coercitif. Concrètement, on va aider des familles en payant l'inscription de leur enfant dans un club de foot ou de danse, leur payer des soins s'ils n'ont pas de bonne mutuelle, les aider financièrement pour un déplacement familial pour aller voir des grands-parents. Chaque contrat a un tuteur et la famille a des devoirs tels l'assiduité de leurs enfants à l'école ou dans leur club de loisirs, la présence des parents dans des groupes de parentalité... C'est vraiment une originalité de la ville de Cannes* ».

Mairie : 04 97 06 40 00
www.cannes.fr

La ville de **Menton** a quant à elle une capacité de 130 enfants en établissement d'accueil. Mais pour David Claude, directeur du CCAS de la cité du citron « *notre point fort est la qualité, pas la quantité. Même si nous sommes tout de même assez bien placés dans le département au niveau du*

nombre de places en crèches. Il faut aussi savoir que la ville participe à hauteur de 30% dans le prix de cet accueil ». Les 4 établissements d'accueil mentonnais emploient tous du personnel pluridisciplinaire qualifié, comme des puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, secrétaires, assistantes maternelles, infirmières, cuisiniers et aide-cuisiniers, lingères, agents d'entretien, ayant le CAP Petite Enfance. Un vrai plus et une assurance de confiance pour les parents.

Mairie : 04 92 10 50 00
www.menton.fr

La petite ville d'**Eze** se targue de faire partie des écoles les mieux dotées de la région, au niveau du financement. « Les parents n'ont normalement aucune fourniture scolaire à leur charge », explique Brigitte Rouzié, adjointe aux affaires sociales et scolaires. Par ailleurs, le CCAS ezasque peut se permettre d'octroyer des aides facultatives d'ordre alimentaire ou financier (paiement de loyer, cantine, électricité...). « Cela, bien sûr, principalement pour des familles (peu de célibataires) en grande difficulté » tient à préciser l'adjointe.

Mairie : 04 92 10 60 60
www.ville-eze.fr

Les habitants de **Mandelieu-la-Napoule** peuvent s'estimer chanceux. Selon Valérie Allègre, la directrice générale adjointe des services dédiés à la population, « tous les Mandolociens qui travaillent ont une place en crèche. Au regard des 0-3 ans, nous couvrons 70 % des besoins hypothétiques de garde, alors que le taux national est de 30 %. Pas moins de 4 structures multi-accueil offrent 223 places fixes, pouvant monter jusqu'à 300 enfants ».

Mairie : 04 92 97 30 00
www.mandelieu.fr

Mais toutes ces villes ne peuvent pas rivaliser avec les 1721 places proposées dans les établissements municipaux ou au domicile des assistantes maternelles agréées municipales de la ville de **Nice**. S'ajoutent à ces places d'accueil, un grand nombre de places proposées par des associations ou des institutions. De cette manière, le parc d'accueil Petite enfance de la ville de Nice totalise plus de 2400 places. Parallèlement, une offre d'accueil à titre privé est exercée par les assistantes maternelles agréées, au nombre de 567 à ce jour, et pouvant accueillir de un à trois enfants à leur domicile. Afin de favoriser la mise en relation des parents et de ces assistantes maternelles privées, la ville de Nice a créé



© Ville de Cannes

La ville de Cannes peut accueillir 460 enfants en crèches

deux Relais Assistantes Maternelles et compte en créer encore deux autres. Et pour ceux qui n'auraient pas la chance de profiter de ces aménagements, la commune octroie depuis cette rentrée une allocation de 200 euros aux parents en attente d'une place d'accueil dans un établissement municipal. Une allocation destinée à compenser le surcoût engendré par le mode de garde auquel les parents doivent avoir recours.

Mairie : 04 97 13 20 00
www.nice-coteazur.org

Du côté du Var, le point fort de la ville de **Toulon** consiste en ses récentes améliorations. En 6 ans, la ville a en effet doublé ses subventions vers les structures associatives, leur capacité d'accueil passant de 280 à 494 places. Quant aux établissements petite enfance municipaux, ceux-ci peuvent accueillir aujourd'hui 1300 enfants, près de 300 de plus qu'il y a 6 ans. 22 postes d'auxiliaires de puériculture et 5 postes d'agents d'entretien ont été créés. De plus, la cité varoise possède un centre médico-éducatif pour enfants autistes. Les parents concernés par cette maladie savent combien ces établissements sont rares. Les conditions d'encadrement sont idéales puisque l'on y compte 2 éducateurs pour 5 enfants.

Mairie : 04 94 36 30 00
www.toulon.com

La capacité d'accueil de **Fréjus** est actuellement de 272 places entre les crèches collectives, familiales et halte-garderies. Un point fort que Marion Dubreuil, adjointe déléguée à la communication tient à souligner, c'est la présence d'un Relais Assistantes Maternelles, le seul sur le territoire du Var Est. La Mairie aide également les familles fréjusiennes à hauteur de 104 euros par enfant pour

un séjour en colonie de vacances.

Mairie : 04 94 17 66 00
www.ville-frejus.fr

Les points forts de la ville de **Saint Raphaël** sont plutôt destinés aux enfants plus âgés. La commune affirme ainsi son plein engagement en matière d'action scolaire avec un budget d'environ 1900 par enfant et par an. Ce qui est le double de la moyenne nationale. La commune organise également des séjours pendant les petites vacances qui s'adressent en priorité aux jeunes âgés de 9 ans à 16 ans qui ne partent habituellement pas en vacances. Les Centres de Loisirs Sans Hébergement pendant le temps post-scolaire constituent un axe fort de la politique jeunesse de la commune. « De part son mode de fonctionnement très souple, adaptable et très accessible, le CLSH est le cadre idéal pour accueillir les jeunes de la commune et propose un éventail d'activités extrêmement large, indique Catherine Chandès, l'adjointe aux affaires scolaires. Près d'un millier d'enfants Raphaëlois âgés de 3 à 16 ans fréquentent les cinq structures mises à leurs dispositions. Ils sont encadrés par 71 animateurs ! »

Mairie : 04 94 82 15 00
www.ville-saintraphael.fr



Les villes azuréennes engagent des animateurs diplômés pour animer les vacances de leurs enfants comme ici à Menton

© Mairie de Menton



© Charly Gallo

Le cas particulier de Monaco

Monaco étant une Principauté, c'est tout une politique et des dispositifs bien particuliers qui y sont appliqués. Cependant, les personnes exerçant une activité professionnelle en Principauté peuvent bénéficier de ces diverses prestations. Les prestations sociales y sont très favorables.

Les parents touchent en effet entre 126 et 266 euros par mois selon l'âge de leur progéniture et dès le premier enfant, ce qui correspond à plus du double des allocations octroyées en France. Les familles peuvent en plus bénéficier d'une allocation exceptionnelle de rentrée, d'une prime de scolarité, des frais de crèche et garderie, d'allocations cantine, de bourses d'études... Mais pour avoir la chance de placer son enfant dans une des 295 places en crèche monégasque, il faut subir une sélection stricte. Passent en premier les Monégasques, puis les résidents et enfin les personnes travaillant en Principauté.

Centre d'informations administratives :
00377 98 98 40 26 www.monaco.gouv.mc

Et que font les Conseils Généraux ?

L'enfant et la famille tiennent une place centrale dans les préoccupations du Conseil général des **Alpes-Maritimes**.

Son président Christian Estrosi a développé une politique départementale dans le domaine de l'enfance et de la famille autour d'un programme qui couvre tous les aspects de l'accompagnement et de la prise en charge.

Ainsi 93.817.650 euros seront consacrés à la protection de

l'enfance en 2008. En 2007, 6 587 familles et 11 474 enfants ont pu bénéficier des différentes aides financières et éducatives (telles l'allocation Jeunes Majeurs, le soutien des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale ou de l'Action Educative à Domicile) lorsque la famille ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer la santé, la sécurité, l'entretien ou l'éducation de leurs enfants. C'est aussi le Conseil Général qui a la responsabilité des placements des enfants chez des assistantes familiales, à la demande de la famille ou sur décision judiciaire.

CG06 : 04 97 18 60 00 www.cg06.fr

Dans le **Var**, les compétences du Conseil Général sont bien sûr les mêmes. Il octroie cependant des subventions de fonctionnement aux établissements gérés par des associations de type parental situées sur des communes de moins de 10 000 habitants ou des quartiers solidaires. Ainsi, 23 structures ont été subventionnées en 2007. Et il a mis en place un Dispositif « Vacances Loisirs Jeunes Varois » qui consiste en une aide individuelle pour les jeunes de 10 à 18 ans en difficulté, ainsi que des enfants plus jeunes en cas de fratrie, pour accéder à une activité de proximité ou un séjour de vacances.

CG 83 : 04 94 18 60 60 www.var.fr



© Charly Gallo